

LDH Fédération de PARIS

à

Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris,
anne.hidalgo@paris.fr
Madame Célia BLAUEL, Adjointe à la Maire,
chargée de la transition écologique, du climat, de l'environnement,
de l'eau et de l'assainissement, Présidente de « Eau de Paris »
celia.blauel@paris.fr

Paris, le 9 avril 2020

OBJET : accès à l'eau et aux sanitaires des personnes sans abris

Madame la Maire, Madame l'Adjointe,

Vous êtes informées de la persistance d'un nombre important de personnes sans hébergement sur le territoire de la Ville de Paris.

La seule solution convenable sur le plan du respect des droits fondamentaux, de la dignité humaine et de la santé publique, dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, serait une mise à l'abri inconditionnelle immédiate de tous les sans-abris dans des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires au respect des dispositions de prévention réglementaires en France depuis le 16 mars dernier, permettant le respect du maintien des gestes barrières (distance de sécurité, ports de masque, confinement).

Malgré les efforts incontestables faits par la Ville de Paris et par l'Etat depuis la mi-mars pour mettre à disposition de nouvelles places d'hébergement (centres d'hébergement, gymnases, hôtels, ...etc.), le dispositif reste insuffisant pour mettre à l'abri de manière satisfaisante toutes les personnes à la rue. Des centaines de personnes se trouvent encore sans abri, disséminées sur le territoire parisien, isolées, apeurées et de plus en plus vulnérables. Plusieurs d'entre elles sont dans un état de détresse absolue, souffrant de faim, de soif et d'anxiété face à la maladie. Les personnes solidaires sont de plus en plus confrontées aux limites de leur soutien, difficilement conciliable avec le respect des décrets d'urgence sanitaire relatifs aux modalités du confinement.

Nos constats sur l'accès à l'eau et aux sanitaires des personnes à la rue sont alarmants:

- accès totalement inexistant à des produits lavant pour le simple lavage des mains,
- accès quasiment inexistant à des points d'eau,
- accès indigent à des sanitaires.

Nous vous demandons de débloquer de toute urgence les fonds et les moyens nécessaires à la mise en place d'un dispositif minimal qui pourrait être le suivant :

- Une équipe technique municipale suffisamment étoffée pour sillonner les rues en voiture 24h/24, rendre accessibles en permanence tous les points d'eau existants (y compris ceux qui sont dans les squares), en installant si besoin des barrières derrière

ces points d'eau pour empêcher l'accès du reste du square, signaler et procéder à la réparation immédiate des points d'eau et sanisettes dès qu'ils dysfonctionnent.

- Rendre accessible à une distance régulière (tous les 500 mètres) des accès à l'eau potable avec des lavabos et des produits de lavage des mains, permettant de boire et de se laver, ainsi que des toilettes gardées, entretenues, nettoyées plusieurs fois par jour, et d'assurer en outre la collecte des déchets et le nettoyage du site. Un tel dispositif pourrait utiliser la partie "sanitaire" des locaux scolaires, à l'instar de ce qui se fait lors des opérations électorales où les électeurs, accueillis par du personnel municipal, ont accès à un préau et aux toilettes et lavabos de l'établissement, encadrés par un personnel municipal.
- Dans ces locaux pourraient être mis à disposition de grandes bouteilles d'eau, des colis alimentaires, des masques en quantité suffisante, le tout géré et distribué par du personnel salarié municipal formé et, lui-même, parfaitement équipé de matériel de prévention approprié : masques en quantité permettant le renouvellement nécessaire, blouses, gels, savons, etc.

Confiants dans le fait que vous mesurez l'enjeu de la situation et que vous ne manquerez pas d'étudier les propositions ci-dessus, nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Recevez, Madame la Maire, Madame l'Adjointe, nos sincères salutations

La Fédération de Paris de la Ligue des Droits de l'Homme

Jean-Luc Deryckx
Président LDH Paris

Thomas Berteigne, pour ordre

